JL

DIRECTION SANTE PUBLIQUE HANDICAP SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : Irène Pascouau Téléphone : 02.23.62.22.10

E-mail: dsph-santeenvironnement@ville-rennes.fr

Le 20 juillet 2023

DGAU-DAO-DS

Courrier arrivé le

3 1 JUIL, 2023

SPLU/ADS

AVIS SUR DOSSIER

DOSSIER N°: PC 35238 23 10114

ADRESSE : Lieu-dit « Rue du Patis-Tatelin » à Rennes

DEMANDEUR: BRETI SUN ISDND

NATURE DE LA CONSTRUCTION : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une

puissance de 5,017 MWc composée de panneaux solaires sur tables fixes

OBJET DE L'AVIS : Santé publique

Avis favorable

➤ Observations

Lors des travaux, conformément aux articles 96 et 99.7 du Règlement Sanitaire Départemental, les abords du chantier devront être maintenus en bon état de propreté. Les émissions de poussière devront être empêchées autant qu'il sera possible.

Toutes les dispositions utiles devront être prises pour préserver la tranquillité du voisinage au cours du chantier, conformément aux articles R1336-5 et R1336-10 du Code de la Santé Publique. Les travaux devront être interrompus entre 20h00 et 7h00 conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2000.

En phase d'exploitation, l'exploitant veillera aux éventuels impacts sur la santé des riverains concernant :

- le risque d'éblouissement par réflexion,
- l'exposition aux champs électromagnétiques,
- les nuisances sonores liées à la maintenance des panneaux photovoltaïques.

La technicienne, Irène PASCOUAU

